

## PRINCIPE DES IMPLANTS DENTAIRE

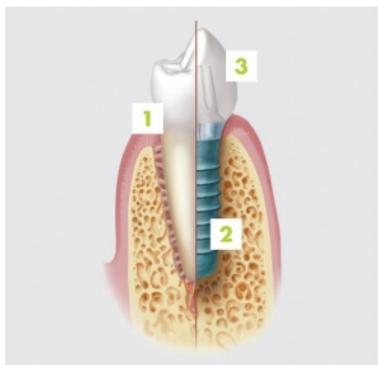


### A retenir

- **Les implants dentaires sont des éléments en titane destinés à remplacer les dents ayant été extraites**
- **Ce sont racines artificielles permettant de supporter durablement une restauration prothétique**
- **Les délais de cicatrisation entre l'extraction dentaire et la pose d'implants sont variables de 2 à 6 mois ou plus**

## PRINCIPE

Les implants dentaires sont des éléments en titane destinés à remplacer les dents ayant été extraites. Ce sont racines artificielles permettant de supporter durablement une restauration prothétique (couronne simple unitaire, bridge...). Ce traitement très fiable dans le temps est basé sur le phénomène d'ostéointégration.



1. Dent naturelle
2. Implant dentaire
3. Pilier et couronne sur implant

L'ostéointégration découverte dans les années 60 (par les professeurs Bränemark en Suède et le Professeur Schroeder en Suisse) est la connexion directe, mécanique et biologique, entre l'os vivant et la surface d'un implant en titane.



*Radiographie d'implant et couronne*

L'implant une fois ostéointégré va servir à maintenir une prothèse fixe vissée ou scellée (couronne ou bridge) ou à stabiliser une prothèse amovible.

## CHRONOLOGIE

Les délais de cicatrisation entre l'extraction dentaire et la pose d'implants sont variables de 2 à 6 mois ou plus (notamment suite à une infection dentaire importante). Dans certaines

indications bien spécifiques, l'implant peut être posé le jour de l'extraction dentaire : on parle alors d'extraction-implantation immédiate.

Les délais de cicatrisation d'un implant avant réalisation de la prothèse sont généralement de 2 mois. Ce délai peut cependant s'allonger jusqu'à 6 mois dans certaines indications (reconstruction osseuse simultanée...).

Après avoir validé ensemble la parfaite cicatrisation de votre implant, nous vous donnerons le feu vert à la réalisation prothétique. Vous pourrez alors reprendre contact avec votre chirurgien dentiste traitant.

## PREREQUIS

Lors de notre entretien, nous déterminerons si vous n'avez pas de contre-indications au traitement implantaire (pathologie cardiaque importante, tabagisme élevé, mauvais état parodontal...).

Par ailleurs, la pose d'un implant nécessite en particulier la présence d'os en quantité suffisante. Il apparaît donc nécessaire d'évaluer le volume osseux avant toute chirurgie implantaire. Un examen clinique approfondi et des examens radiographiques (radiographie 2D ou 3D) permettront de déterminer les possibilités chirurgicales. Le choix de l'implant et la nécessité ou non de réaliser un apport osseux seront alors être discutés ensemble. Un plan de traitement et un devis vous seront alors proposés et expliqués.

Ce défaut osseux pourra être corrigé de différentes façons en fonction de la zone concernée (secteur incisif, zone sinusienne...) et du volume à reconstruire. L'apport osseux peut, selon les cas, être réalisé en même temps que la pose de l'implant ou de façon différée, quelques mois avant l'implantation.

Plusieurs techniques existent :

- Régénération osseuse guidée
- Greffe osseuse d'apposition
- Comblement osseux sinusien

Cabinet dentaire CPIA  
38, Bd Jean Monnet - 44400 Rezé - Tél : 02 28 200 110

*Les informations accessibles sur la présente fiche sont mises à la disposition des utilisateurs à titre purement indicatif. Les utilisateurs reconnaissent qu'ils en font usage sous leur seule responsabilité. En conséquence, le cabinet CPIA ne saurait voir sa responsabilité engagée à raison de tout préjudice, direct ou indirect, de quelque nature que ce soit, résultant pour tout ou partie de l'utilisation des informations et des réponses proposées via cette fiche-intervention.*

## GARANTIES

Chaque patient est unique. L'élaboration d'un plan de traitement est soumis à une consultation éventuellement complétée par des examens complémentaires (radiologie 3D). De cette façon, nous pourrons vous apporter une information éclairée sur les différentes possibilités thérapeutiques, répondant à votre demande.

Dans l'exercice de notre métier, nous sommes tenus à une obligation de moyens, mais également à une obligation de résultat concernant les traitements prothétiques. La pose d'un implant dentaire est un acte chirurgical. Il est donc soumis à des aléas de cicatrisation (« rejet » d'implant) qui représentent dans notre activité 2% des implants posés. Nous prendrons en charge les coûts de réintervention le cas échéant.

Par ailleurs, afin de vous apporter le maximum de sécurité, nous avons fait le choix d'un seul système implantaire, leader au niveau international depuis de nombreuses années, Straumann®. Depuis plus d'un demi-siècle, en collaboration avec des cliniques, instituts de recherche et universités de premier plan, Straumann® fabrique en Suisse un des systèmes implantaires les plus documentés dans le monde. Straumann® est reconnu pour sa qualité et sa fiabilité.

Cabinet dentaire CPIA  
38, Bd Jean Monnet - 44400 Rezé - Tél : 02 28 200 110

*Les informations accessibles sur la présente fiche sont mises à la disposition des utilisateurs à titre purement indicatif. Les utilisateurs reconnaissent qu'ils en font usage sous leur seule responsabilité. En conséquence, le cabinet CPIA ne saurait voir sa responsabilité engagée à raison de tout préjudice, direct ou indirect, de quelque nature que ce soit, résultant pour tout ou partie de l'utilisation des informations et des réponses proposées via cette fiche-intervention.*